



FEP

4 Septembre 2019

FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



[S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE FEP](#)



Pour nous contacter :

FEP CFDT Anjou Maine Vendée
anjoumainevendee@fepcfdt.fr

Antenne du Maine et Loire
02 41 24 40 11

Antenne de la Mayenne
02 43 53 11 08

Antenne de la Sarthe
02 43 25 36 52

Antenne de la Vendée
02 51 36 07 03

Permanences le jeudi après
midi ou sur rendez vous



SECOND DEGRE

CONCOURS 2020

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux concours des 1er et second degrés de la session 2019/2020 auront lieu par internet sur le site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

**Du mardi 10 septembre 2019 à partir de 12h,
au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris.**

EPREUVES D'ADMISIBILITE

Elles se dérouleront de janvier à avril 2020

CAER/Agrégation: du mardi 28 janvier au vendredi 31 janvier 2020;

CAFEP/CAPES: du mardi 24 mars au jeudi 2 avril 2020;

CAER/CAPES: le mardi 4 février 2020 pour les sections documentation et éducation musicale et chant choral;

Troisième CAFEP/CAPES: du mardi 24 mars au jeudi 2 avril 2020;

CAFEP/CAPET: le lundi 9 et le mardi 10 mars 2020, à l'exception des épreuves de la section arts appliqués qui auront lieu le mercredi 8 et le jeudi 9 avril 2020;

CAFEP/CAPEPS: le lundi 9 et le mardi 10 mars 2020;

CAER/CAPEPS: le mardi 4 février 2020;

CAFEP/CAPLP: le mercredi 8 et le jeudi 9 avril 2020.

Les dates des épreuves d'admission des concours externes du CAFEP, du troisième CAFEP/CAPES et des concours internes du CAER seront fixées ultérieurement.

Les épreuves d'admissibilité du CAER/Agrégation de la section musique, ainsi que les épreuves d'admissibilité du CAFEP/CAPES et du CAER/CAPES de la section éducation musicale et chant choral se dérouleront au Service inter académique des examens et concours d'Ile-de-France (SIEC, 7, rue Ernest-Renan, 94114 Arcueil).

Les épreuves d'admissibilité de tous les autres concours auront lieu au chef-lieu de chaque académie ou dans d'autres lieux déterminés par le recteur de l'académie.

Pas de profs low cost mais des profs titularisés

La FEP CFDT revendique toujours la mise en place de mesures qui permettraient à tout maître délégué, de passer un concours d'accès aux échelles de rémunération des Certifiés PLP PEPS.

**Besoin d'information, d'accompagnement dans vos démarches contactez votre
svndicat**